



**DSA.AGA.PRO.826**

**TYPE DE DOCUMENT** PROCEDURE  
**NOM DU DOCUMENT** COMMUNICATION A L'OACI DES COMPTES  
RENDUS D'IMPACT D'ANIMAUX  
**PROCESSUS** SUPERVISION DE LA SECURITE DE L'AVIATION  
CIVILE  
**PILOTE PROCESSUS** DIRECTEUR SECURITE AERIENNE

	<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>DATE</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>PREPAREE PAR</b>	AGOKENG MAPI Christelle Olivia	Agent au Service des Aérodomes	30/08/2019	
<b>VERIFICATION OPERATIONNELLE</b>	KENMOGNE Emile Léopold	Chef Service des Aérodomes	30/08/2019	
	NTONGMO Pierre Olivier	Sous-directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodomes	02/09/2019	
<b>VERIFICATION QUALITE</b>	JOB Nelly	Chef Service Qualité	05/09/2019	
<b>VALIDEE PAR</b>	SEIHOU OUSMANOU Alioum	Directeur de la Sécurité Aérienne	18/09/19	
<b>APPROUVEE PAR</b>	ASSOUMOU Paule KOKI	Directeur Général	18/09/19	

Ce document est la propriété de l'Autorité Aéronautique.  
Toute communication ou reproduction est interdite sans autorisation préalable.  
Tous droits réservés



CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.826 Ed 01 du 24/08/2019 Rév 00 du 24/08/2019
COMMUNICATION A L'OACI DES COMPTES RENDUS D'IMPACTS D'ANIMAUX	

## 1. EVOLUTION DU DOCUMENT

CREATION DU DOC.	
DATE DE CREATION	24/08/2019
DATE D'EFFECTIVITE	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
INDICE MODIF.		DATE		MOTIF(S) DE LA MODIFICATION
Edition	Révision	Issue	Effectivité	
01	00	24/08/2019		Création initiale





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY		
PROCEDURE		Réf DSA.AGA.PRO.826
COMMUNICATION A L'OACI DES COMPTES RENDUS D'IMPACTS D'ANIMAUX		Ed 01 du 24/08/2019
		Rév 00 du 24/08/2019

## 2. LISTE DE DIFFUSION

DETENTEUR (POUR ACTION)			
CODE	Direction/Départ./Service concerné	Mode de diffusion*	
		P	N
1	Chef Service des Aérodomes	X	X
2	Tout agent du Service des Aérodomes		X
3	Les Inspecteurs et Contrôleurs d'Aérodrome		X

(\*) P = papier N = Numérique

DETENTEUR (POUR INFORMATION)			
CODE	Direction/Départ./Service concerné	Mode de diffusion*	
		P	N
4	Sous-Directeur de la Navigabilité et des Aérodomes		X
5	Secrétariat DSA	X	





<b>CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY</b>	
<b>PROCEDURE</b>	Réf DSA.AGA.PRO.826 Ed 01 du 24/08/2019 Rév 00 du 24/08/2019
<b>COMMUNICATION A L'OACI DES COMPTES RENDUS D'IMPACTS D'ANIMAUX</b>	

### 3. SOMMAIRE

1. EVOLUTION DU DOCUMENT .....	2
2. LISTE DE DIFFUSION .....	3
3. SOMMAIRE .....	4
4. Objet .....	5
5. DOMAINE D'APPLICATION .....	5
6. PERIODE DE VALIDITE .....	5
7. SYSTEME DE REFERENCE .....	5
8. DEFINITIONS / ABREVIATIONS .....	5
9. ROLES ET RESPONSABILITES .....	6
10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE.....	6
11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE.....	7
LOGIGRAMME DE LA PROCEDURE.....	8





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.826 Ed 01 du 24/08/2019 Rév 00 du 24/08/2019
COMMUNICATION A L'OACI DES COMPTES RENDUS D'IMPACTS D'ANIMAUX	

#### 4. OBJET

La présente procédure a pour but la définition d'un mécanisme de transmission des comptes rendus d'impacts d'animaux à l'OACI pour insertion dans la base de données du système OACI d'information sur les impacts d'oiseaux (IBIS).

#### 5. DOMAINE D'APPLICATION

La présente procédure s'applique aux incidents relatifs aux impacts d'animaux survenus sur tous les aéroports se trouvant sur le territoire camerounais.

#### 6. PERIODE DE VALIDITE

Début Validité : à compter de la date de signature.

Durée validité : jusqu'à sa prochaine revue (motivée)

#### 7. SYSTEME DE REFERENCE

- Arrêté n°00007/A/MINT du 10 juin 2019 fixant les normes de conception, de construction et d'exploitation des aérodromes au Cameroun ;
- Circulaire n°0053/C/CCAA/DSA du 28 décembre 2012 renforçant le système de comptes-rendus des événements de sécurité de l'aviation civile ;
- Doc 9137 partie 3 : Manuel des services d'aéroport-prévention et atténuation du risque faunique.

#### 8. DEFINITIONS / ABREVIATIONS

##### 8.1 Définition

**Aérodrome.** Surface définie sur terre ou sur l'eau (comprenant, éventuellement, bâtiments, installations et matériel), destinée à être utilisée, en totalité ou en partie, pour l'arrivée, le départ et les évolutions des aéronefs à la surface.

**Risque faunique :** Possibilité, probabilité de survenance d'un événement relatif à la présence d'animaux ;

**Notification :** Action de faire connaître expressément quelque chose à quelqu'un.

##### 8.2 Abréviations

**CCAA:** Cameroon Civil Aviation Authority

**DG :** Directeur Général

**DSA :** Direction/Directeur de la Sécurité Aérienne

**SDNAA :** Sous-Directeur de la Navigation Aérienne et des Aérodromes

**AGA :** Aérodromes et aides au sol

**SAE :** Service des aérodromes





<b>CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY</b>	
<b>PROCEDURE</b>	Réf DSA.AGA.PRO.826 Ed 01 du 24/08/2019 Rév 00 du 24/08/2019
<b>COMMUNICATION A L'OACI DES COMPTES RENDUS D'IMPACTS D'ANIMAUX</b>	

**OACI** : Organisation de l'Aviation Civile Internationale

**IBIS** : ICAO Bird Information System

## 9. ROLES ET RESPONSABILITES

Acteur	Rôle/Responsabilité
Agent SAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reçois les notifications relatives aux impacts d'animaux</li> <li>Analyse et remplit le formulaire relatif aux impacts d'animaux</li> <li>Transmet les formulaires remplis au Chef SAE</li> </ul>
Chef SAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifie et transmet les formulaires au SDNAA</li> </ul>
SDNAA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valide et transmet les formulaires au DSA</li> </ul>
DSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valide et transmet les formulaires au DG</li> </ul>
DG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entérine les choix faits en aval</li> <li>Transmet les formulaires remplis à l'OACI</li> </ul>

## 10. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA PROCEDURE

<b>10.1 ELEMENT D'ENTREE</b> ❖ Les notifications d'impacts d'animaux	<b>10.2 ELEMENT DE SORTIE</b> ❖ Formulaires d'impacts d'animaux remplis et transmis à l'OACI (CMR.AGA.FORM.817)
<b>10.3 EXIGENCES</b> ❖ Arrêté n°00007/A/MINT du 10 juin 2019 ❖ Circulaire n°0053/C/CCAA/DSA du 28 décembre 2012	<b>10.4 INDICATEUR DE PERFORMANCE</b> ❖ Transmission des formulaires d'impacts d'animaux à l'OACI chaque année avant la fin du mois de janvier





CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY	
PROCEDURE	Réf DSA.AGA.PRO.826 Ed 01 du 24/08/2019 Rév 00 du 24/08/2019
COMMUNICATION A L'OACI DES COMPTES RENDUS D'IMPACTS D'ANIMAUX	

<b>10.5 RESSOURCE HUMAINE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ DG</li><li>❖ DSA</li><li>❖ SDNAA</li><li>❖ Chef SAE</li><li>❖ Personnel du Service des Aérodomes</li><li>❖ Exploitants</li></ul>	<b>10.6 Matériel Equipement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Une adresse mail enregistrée dans la messagerie <a href="mailto:occurrence.report@ccaa.aero">occurrence.report@ccaa.aero</a></li><li>❖ Ordinateur ;</li><li>❖ Imprimante ;</li><li>❖ Formulaire de notification d'incidents ;</li><li>❖ Formulaire d'impacts d'animaux ;</li></ul>
<b>10.7 PROCEDURES ASSOCIEES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Procédure de certification des aérodomes (DSA.AGA.PRO.821) ;</li><li>❖ Procédure de surveillance continue des aérodomes (DSA.AGA.PRO.822).</li></ul>	
<b>10.8 ENREGISTREMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>❖ Base de données des évènements de sécurité</li></ul>	

## 11. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

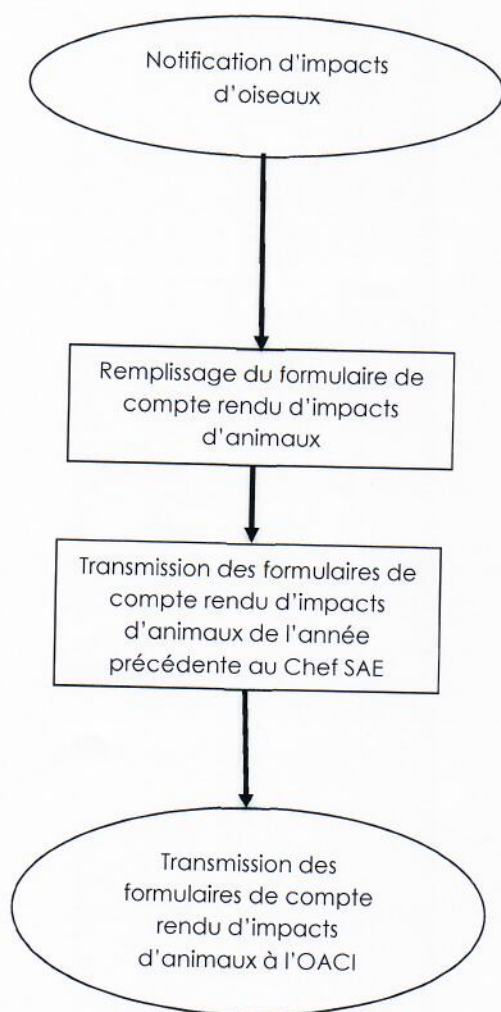
Sur la base des notifications d'incidents faites par les exploitants, l'agent SAE se chargera de remplir et de transmettre à son supérieur hiérarchique chaque année avant la fin du mois de janvier, les formulaires de compte rendu d'impacts d'animaux pour les incidents survenus l'année précédente. Lesdits formulaires seront soumis par voie hiérarchique à l'approbation du Directeur Général pour transmission à l'OACI.





<b>CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY – DIRECTION OF AVIATION SAFETY</b>	
<b>PROCEDURE</b>	Réf DSA.AGA.PRO.826 Ed 01 du 24/08/2019 Rév 00 du 24/08/2019
<b>COMMUNICATION A L'OACI DES COMPTES RENDUS D'IMPACTS D'ANIMAUX</b>	

### LOGIGRAMME DE LA PROCEDURE



Qui	Où	Quand?	Comment
Exploitants	Aérodrome d'occurrence	Dans les 72 heures qui suivent la survenance de l'incident	En transmettant le formulaire de notification d'incident renseigné à la CCAA via la messagerie occurrence. report@ccaa.aero
Agent SAE	CCAA	Après réception de la notification de l'exploitant	En utilisant le formulaire CMR.AGA.FORM.817
Agent SAE	CCAA	Chaque année avant la fin du mois de janvier	En préparant le projet de lettre adressé à l'OACI avec les formulaires joints en annexe
SAE SDNAA DSA DG	CCAA	Chaque année avant la fin du mois de janvier	En validant après vérification le projet de lettre adressé à l'OACI

